Réf. Farde e-Assemblées : 2396465

N° OJ : **96**

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Plan de modification d'alignement n° 7367.- Rue du Hall des Sports.- Adoption.

Le Conseil communal,

Vu la loi communale, en particulier article 117,

Considérant que l'alignement de la rue du Hall des Sports a été décrétée par le Conseil communal le 20/09/1993, et modifiée par le Conseil communal le 20/12/2010 ;

Considérant qu'après vérification sur terrain il a été constaté que le nouvel aménagement ne correspond pas tout à fait avec l'alignement décrété;

Considérant que les zones colorées en jaune ont été aménagées en domaine public mais se trouvent derrière l'alignement ; que ces zones sont la propriété de la Ville de Bruxelles ;

Considérant la présence du poteau d'éclairage derrière l'alignement existant ;

Considérant que l'alignement décrété devra être modifiée pour correspondre à la situation réelle existante ;

Considérant que l'alignement proposé correspond à l'alignement existant et à la construction de fait;

En tenant compte de ces éléments, la Section Plan a dressé le plan de modification d'alignement n° 7367 ; en noir l'alignement à maintenir, en noir pointillé le front de bâtisse à maintenir, en bleu l'alignement à supprimer, en rouge l'alignement à décréter, en jaune clair la voirie aménagée entre l'alignement décrété par le Conseil communal du 20/09/1993, en jaune la zone supplémentaire à intégrer dans le domaine public suivant la situation de fait et en rose la zone à désaffecter suivant la situation de fait ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE:

Article unique: Adopter le plan de modification d'alignement n° 7367 de la rue du Hall des Sports.

Annexes :

Plan 7367 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)